A/K

Kinshasa, 07 Septembre 2026

LUBAKU NTEBA MYNHOS
Enseignant et délégué syndical à l'EP 3
KINTAMBO
Id DINACOPE : 1212546

Transmis copie pour information à :

- L'O.M. P J.K.P parquet général près la cour d'appel de KINSHASA-GOMBE

==========

A Monsieur le Procureur Général près la cour d'appel de KINSHASA-GOMBE
A Kinshasa/GOMBE

PARQUET GENRAL / GOMBE
ACCUSE DE RECEPTION
Date: 07/09/26
N°: 09103
Signature:

Objet : **Récusation de l'O.M.PJ.K.P pour le dossier inscrit sous R.M.P ; 12038PG/023/ai/26/J.P.K**

Monsieur le Procureur Général,

Qu'il me soit permis de venir par la présente, auprès de votre Auguste personne, eu égard à ce dont l'objet est mieux identifié en vedette.

En effet, me référant à l'article 76 du code de l'organisation et de compétence judiciaire, je me vois dans le droit de récuser l'O.M. P J.K.P dont l'instruction préjuridictionelle ne m'a pas convaincu.

Ce dernier m'oblige de faire mea culpa devant l'autorité contre qui je me plains, en revanche je n'ai jamais commis de faute administrative qui aurait entrainé à ma sanction.

Moi comme syndicaliste, j'ai dénoncé le cas de spoliation qui jonche le complexe scolaire EP1 et EP3 KINTAMBO. Le S/Proved m'a désactivé sur le listing de paie à cause de cette dénonciation en me remplaçant illégalement par une fille sans même document de sanction.

C'est pourquoi je recours à votre autorité pour que je sois remis dans mes droits, et ce, en voulant réattribuer le dossier à un magistrat intègre et ceci ne serait que justice rendue. Ci-joint, vous trouverez cette lettre de dénonciation signée par plusieurs personnes ayant signé la pétition.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Procureur Général, l'expression de ma haute considération.

LUBAKU NTEBA MYNHOS

Enseignant et Syndicaliste